

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Cover title page is bound in as last page in book but filmed as first page on fiche.
Le titre de la couverture est reliée comme étant la dernière page du livre mais filmée en premier sur la fiche.
Text in English and French.
Texte en anglais et en français.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	12x	14x	16x	18x	20x	22x	24x	26x	28x	30x	32x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

BILL

To raise the Rate of Interest on Rentes Constituées.

BILL

Pour élever le Taux des Rentes constituées.

BILL

*To raise the Rate of Interest on
Rentes Constituées.*

WHEREAS very numerous benefits would accrue to the public, if it were made lawful to constitute Rents redeemable in money, at a rate rather higher than that now established by the laws in force in this Province, and it would be just that a Principal, of which the payment cannot be exacted, and which for that reason is inferior in value to an exigible principal, should produce higher interest than that on other ordinary credits which bear interest, or in which the legal interest is stipulated; Be it therefore enacted by the King's Most Excellent Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Council and Assembly of the Province of Lower-Canada, constituted and assembled by virtue of and under the authority of an Act passed in the Parliament of Great-Britain, intituled, "An Act to repeal certain parts of
" an Act passed in the Fourteenth year of
" His late Majesty's Reign, intituled, "*An*
" *Act for making more effectual provision*
" *for the Government of the Province of*
" *Quebec, in North America,*" and to make
" further provision for the Government of
" the said Province;" and it is hereby enacted by the authority of the same that from and after the passing of this Act, it shall be lawful to constitute redeemable Rents (*constituer des Rentes rachetables*) at seven and a half per cent, on the principal, provided the Principal of the said Rents be alienated and that the reimbursement of the Principal of the Rent be incapable of being exacted, and that it be redeemable at the will of the debtor or otherwise, according to the laws heretofore and at present in force respecting *Rentes constituées*.

BILL

Pour élever le Taux des Rentes constituées.

VU qu'il résulteroit des avantages très multipliés au public, s'il étoit permis de constituer des Rentes rachetables, à prix d'argent, à un taux un peu plus haut que celui des intérêts actuellement fixé en vertu des lois maintenant en force dans cette Province, et qu'il seroit juste qu'un capital, dont le paiement ne peut être exigé, et qui a, par cette raison, une valeur réelle, moindre que celle d'un capital exigible, produisît un intérêt plus élevé que celui des autres créances ordinaires qui portent intérêt, ou sur lesquelles l'intérêt légal est stipulé : Qu'il soit donc statué, par la Très Excellente Majesté du Roi, par et de l'avis et consentement du Conseil Législatif, et de l'Assemblée de la Province du Bas-Canada, constitués et assemblés en vertu, et sous l'autorité d'un acte passé dans le Parlement de la Grande Bretagne, intitulé, " Acte qui rappelle certaines parties d'un Acte, passé dans la Quatorzième année du Règne de Sa Majesté, intitulé, " *Acte qui pourvoit plus efficacement pour le Gouvernement de la Province de Québec, dans l'Amérique Septentrionale ;*" et qui pourvoit plus amplement pour le Gouvernement de la dite Province ;" Et il est par le présent statué par l'autorité susdite, qu'à compter de la passation de cet acte, il sera permis de constituer des rentes rachetables à sept et demi par cent du capital, pourvu que le capital des dites rentes soit aliéné, et que le remboursement du capital de la rente ne puisse être exigé, et qu'il soit rachetable au désir du débiteur ou autrement, conformément aux lois déjà et maintenant en force dans cette Province, relativement aux rentes constituées.